

# Communiqué

Le 18 mars 1995

N° 57

## LA CONSERVATION ET LE MÉCANISME D'EXÉCUTION : PRINCIPAUX SUJETS DE PRÉOCCUPATION DANS LE DIFFÉREND SUR LE POISSON

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a déclaré aujourd'hui que la résolution du différend sur les pêches entre le Canada et l'Union européenne (UE) dépend de la conclusion d'un accord sur les questions centrales de conservation des stocks de poisson et d'exécution des mesures destinées à protéger les fragiles ressources halieutiques de l'Atlantique nord-ouest.

« Nous reconnaissons les progrès réalisés jusqu'ici dans les négociations entre le Canada et l'UE, a dit M. Ouellet. Mais le chemin à parcourir est encore long ».

Le Ministre a tenu à souligner qu'il était trop tôt pour faire des spéculations sur les quotas de poisson et sur d'autres aspects d'un éventuel accord tant que les principales préoccupations du Canada pour ce qui est de la conservation et du mécanisme d'exécution n'auront pas été prises en compte.

M. Ouellet a rejeté comme faux les rapports voulant que le gouvernement du Canada envisage d'ores et déjà la possibilité d'allouer des quotas précis.

« Nous avons annoncé publiquement que nous sommes prêts à discuter de mesures de transition en ce qui a trait aux quotas, a déclaré M. Ouellet. En même temps, cependant, le partage de la ressource ne peut pas être tranché tant que le Canada ne sera pas convaincu que des mesures d'écoprotection et d'exécution adéquates seront mises en place ».

« En ce qui concerne les termes d'une nouvelle entente sur les quotas, nous ne sommes pas encore rendus là, a-t-il poursuivi. Entre l'UE et le Canada, la principale question en jeu est la conservation et l'exécution, non les quotas ».

